

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 10 JUILLET 2018
A 19 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mardi 10 Juillet 2018 à 19 Heures 00 Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, M. MENEROUX Franck, Mme PEYROT Michèle, M. VIDAL Serge.

ABSENTS EXCUSES : Mme DENIS Isabelle (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul) ; Mme SAUZON Chantal (Pouvoir à M. FROISSARD Jacques)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du Lundi 4 Juin 2018. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter les décisions suivantes :

- Acquisition parcelles AB n° 74, AB n° 82, AB n° 90, et AB n° 91, lieudit Les Pierrelles ;
- Acquisition d'un bien AK 47, 6 rue des Launays ;
- Acquisition d'un bien par voie de préemption AK 437, AK 48 et AK 50, 8 Rue des Launays.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 09/2018 : Signature avec la société 2EPI de VALENCE un contrat d'entretien de détection incendie à la salle polyvalente. L'abonnement annuel est de 260 € HT.

Décision n° 10/2018 : Signature avec la société 2EPI de VALENCE un contrat d'entretien de détection incendie à la mairie. L'abonnement annuel est de 380 € HT.

**CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE – SDE
RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE POSTE ECOLE RACCORDEMENT
COLLECTIF DU LOTISSEMENT L'ENCLOS ST JOSEPH, RUE DES GREZES
MODIFICATION ANNEXE FINANCIERE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 48.2017 en date du 12 avril 2017 l'autorisant à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de renforcement du poste Ecole et du raccordement collectif du lotissement L'Enclos St Joseph.

Monsieur le Maire indique par ailleurs la nécessité de revoir la dépense prévisionnelle compte tenu de l'évolution du chantier (rajout de 300 mètres de tranchées supplémentaires). Il présente un nouveau avant-projet sommaire.

Il propose à l'assemblée d'approuver la nouvelle annexe financière modificative définie ci-dessous :

Participation communale :

- Eclairage public : HT 23.164,98 € ;
- Réseau Télécom : HT 11.804,17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle annexe financière énoncée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

BOULE DU SAINT JOSEPH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant de la Boule du Saint Joseph dans le cadre de la qualification d'une équipe aux championnats de France de sport boules qui se sont déroulés à CHALAMONT les 7 et 8 juillet 2018 et de deux licenciés qui ont obtenu à titre individuel leur qualification aux championnats de France de sports boules qui auront lieu à DARDILLY les 25 et 26 août 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à la Boule du Saint Joseph. Une décision modificative sera établie au Budget Primitif, article 6574.

INSCRIPTION A L'INVENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'inventaire l'acquisition de divers matériels incendie pour le local orthophoniste, pour un montant total TTC de 123 € (facture 2EPI n° 208720 du 25 mai 2018). Cette dépense a été prévue au Budget Primitif 2018, programme 49, acquisition matériels divers article 21568.

VIREMENT DE CREDITS N° 2 – BUDGET COMMUNE - Unanimité

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6574		<i>Subvention Boule du Saint Joseph</i>	300,00
21	2138	195	<i>Acquisition maisons AK 46 47 48 et travaux aménagement</i>	115.000,00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		<i>Dépenses imprévues</i>	300,00
23	2315	171	<i>Aménagement Sud</i>	115.000,00

VIREMENT DE CREDITS N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT - Unanimité

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	15	Travaux assainissement avenue du MIDI	60.000,00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	10010	Travaux sur réseaux	60.000,00

ACQUISITION DE PARCELLES
LIEUDIT LES PIERRELLES

Dans le cadre de la réalisation du projet de mise en valeur et d'accessibilité du lac des Pierrelles,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir au lieu-dit « Les Pierrelles » :

- La parcelle cadastrée AB n° 74 d'une superficie de 1.981 m² appartenant à Madame LUYTON Célié demeurant 17 avenue Ozier à Mauves, et à Madame LUYTON Catherine demeurant 14 Rue des Mûres à Mauves, pour un montant de 990,50 €. La promesse de cession a été signée par les intéressées le 13 juin 2018 ;
- La parcelle cadastrée AB n° 82 d'une superficie de 1.182 m² appartenant à Monsieur MATHIEU Guy demeurant 12 rue des Sources à Mauves, à Madame NAVE Aurélie demeurant 939 rue des Cordiers à TOURNON-SUR-RHONE, et à Madame MATHIEU Caroline demeurant les Mariniers, 2 rue des Vercandières à TAIN L'HERMITAGE pour un montant de 591 €. Une promesse de cession a été signée par les intéressés le 15 juin 2018 ;
- La parcelle cadastrée AB n° 90, d'une superficie de 1.084 m² appartenant à Monsieur BUFFIERE Jean-Jacques demeurant 9 Place des Galets du Rhône à MAUVES pour un montant de 542 €. La promesse de cession a été signée par l'intéressé le 16 juin 2018 ;
- La parcelle cadastrée AB n° 91, d'une superficie de 868 m² appartenant à Monsieur SAUVAZON Hervé demeurant 138 Avenue du Colonel Rousset à CORNAS pour un montant de 434 €. La promesse de cession a été signée par l'intéressé le 10 juin 2018.

Il autorise Monsieur le Maire à signer avec les intéressés un acte authentique en la forme administrative. Les frais relatifs aux cessions seront à la charge de la commune.

ACQUISITION D'UN BIEN AK 47 RUE DES LAUNAYS ALLEGRE/COMMUNE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une maison sise 6 rue des Launays à MAUVES, cadastrée section AK 47, d'une superficie totale de 194 m², appartenant à Madame ALLEGRE Michelle demeurant 35 Grande Rue à SAINT PRIEST.

Cette maison n'est plus occupée et présente un intérêt pour le développement des orientations municipales en matière d'aménagement urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la maison située à MAUVES 6 rue des Launays, cadastrée section AK 47, d'une superficie totale de 194 m² appartenant à Madame ALLEGRE Michelle au prix de 73 000 €. Les dépenses relatives à cette opération seront prévues au budget primitif 2018.

ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION AK 437 AK 48 AK 50 8 RUE DES LAUNAYS

La commune a reçu le 12 juin 2018 une déclaration d'intention d'aliéner adressée par l'office notarial VEY-SAVIN-RIVIER, notaires associés à TOURNON-SUR-RHONE, en vue de la cession moyennant le prix de 60.000 € d'une maison sise 8 rue des Launays à MAUVES, cadastrée section AK 48, AK 50 et AK 437 d'une superficie totale de 162 m², appartenant à Monsieur LEGRAND Jacques demeurant 20 rue de Commelles à ORRY-LA-VILLE, Monsieur GAGNEUR Jean-Luc demeurant 26 chemin de Saint Estève à SAINT JEAN DE MUZOLS, à Monsieur LEGRAND Quentin demeurant 118 avenue Sant Exupéry à ANTONY et à Monsieur LEGRAND Fabrice demeurant 30 avenue Marie-Amélie à CHANTILLY.

Compte tenu de la situation de ce bien et de l'intérêt que celui-ci présente pour le développement des orientations municipales en matière d'aménagement urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé à MAUVES cadastré section AK 48, 50 et 437, situé 8 Rue des Launays, d'une superficie totale de 162 m² appartenant à Monsieur GAGNEUR Jean-Luc et aux conjoints LEGRAND. au prix de 60 000 €. Les dépenses relatives à cette opération seront inscrites au budget primitif 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Communication du Maire :

Début des travaux de l'aménagement entrée Sud, avenue du Midi et de la mise en valeur et accessibilité du lac des Pierrelles.

Rappel aux propriétaires d'animaux : La divagation des chiens et autres animaux est interdite conformément aux articles L 2212-1, du CGCT et L 211-19-1 du Code rural et suivants.

Pour le bien-être de tous, il est souhaitable de veiller à ne pas laisser circuler librement les animaux. Un accident est si vite arrivé (morsure, ..).

Au regard de la loi Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale en prenant toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière.

Les déjections canines, sur la voie publique, sur les trottoirs et dans les espaces verts constituent une gêne pour les déplacements des piétons et une atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

Les propriétaires de chiens ne doivent pas laisser leur animal déféquer sur la voie publique ou doivent enlever immédiatement les excréments. A cet effet, des distributeurs de sachets, avec une poubelle à proximité, ont été mis à la disposition des usagers à divers endroits de la commune.

Communication de Michèle PEYROT :

Elaboration d'un guide de bienvenue qui sera distribué largement prochainement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30